

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D15

au territoire des communes de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, MOEUVRES et
SAINS-LES-MARQUION
TRAVAUX
enduits superficiels d'usure
Section hors agglomération
du 11 juillet 2024 au 20 septembre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 13/12/2023, relatif à la police de circulation sur les voies classées à Grande Circulation,

Considérant la demande du 30/05/2024, par laquelle le Conseil départemental du Pas de Calais - S.M.R.R.R. et le CER de MARQUION, font connaître le déroulement des travaux d'enduits superficiels d'usure, à partir du 11 juillet 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'enduits superficiels d'usure, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D15 du PR 8+842 au PR 13+336, hors agglomération, du 11 juillet 2024 au 20 septembre 2024 pour une durée effective de 3 jours, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT et MOEUVRES,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de SAINS LES MARQUION, BOURLON et ANNEUX,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Responsable de la Direction de la Voirie du Département du Nord,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de VIS EN ARTOIS et MARCOING,

***** **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D15 du PR 8+842 au PR 13+336, hors agglomération, sur le territoire des communes de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, MOEUVRES et SAINS-LES-MARQUION, du 11 juillet 2024 au 20 septembre 2024 pour une durée effective de 3 jours, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les routes départementales D15, D16, D630(Dép. 59) et D930 au territoire des communes de SAINS LES MARQUION, BOURLON, ANNEUX(Dép. 59) et GRAINCOURT LES HAVRINCOURT.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais du CER de Marquion, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

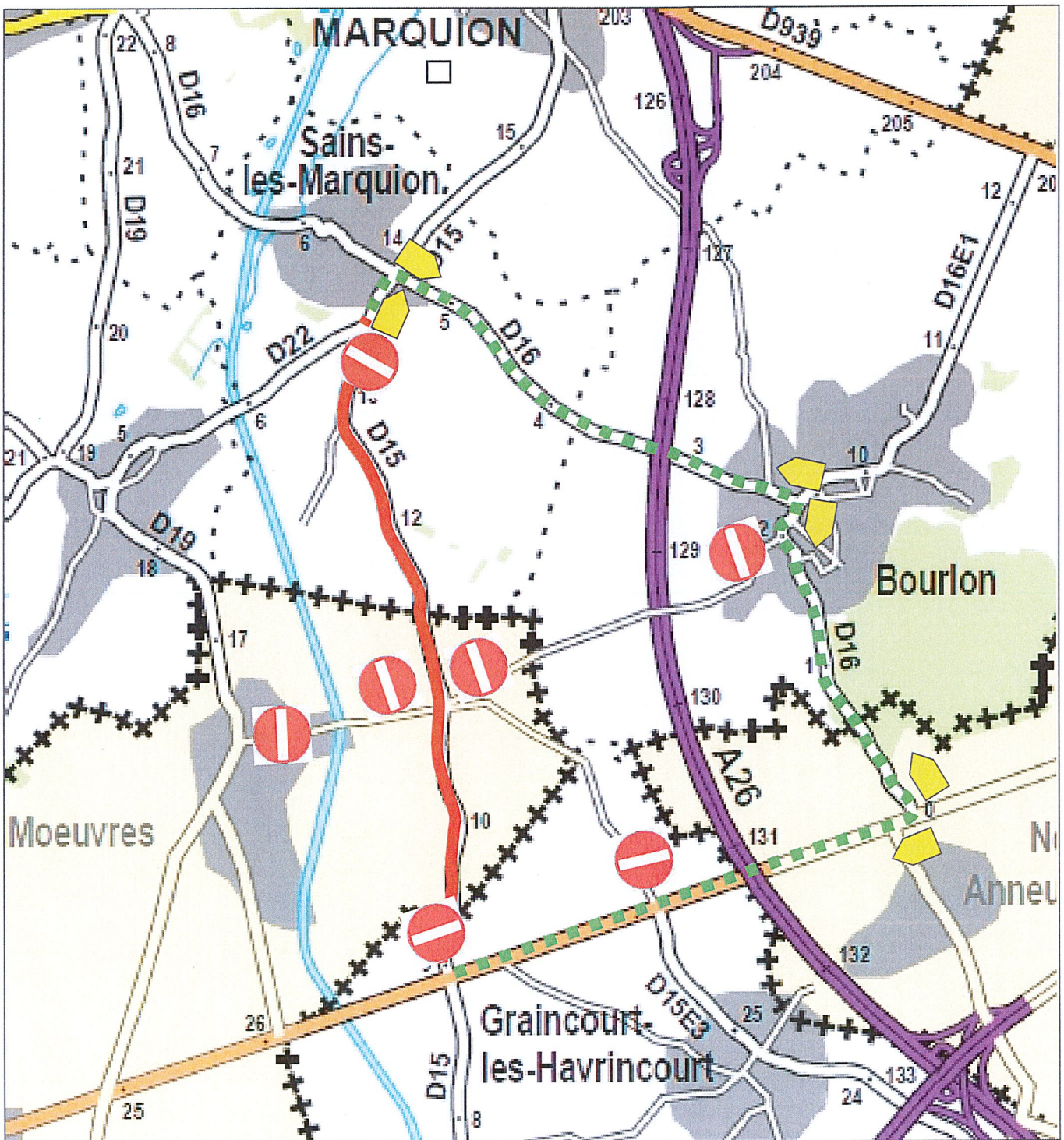
ARRAS, le. **26 JUIN 2024**

**Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités**

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Laurent REGNIER

RD15



Section barrée : RD 15 Pr 8+842 au Pr 13+336

Déviation PdeC RD 15 , RD 16, RD 930 / NORD RD 15, RD 630

Territoires concernés :

(Pas-de-Calais) Graincourt-les-Havrincourt, Bourlon, Sains-les-Marquion

(NORD) Anneux, Moeuvres